



Qu'est-ce qui prévaut, la loi ou le bail?

Par **thoman**, le **17/03/2016** à **18:58**

Bonjour,

Je souhaitais déposer mon préavis en main propre or mon propriétaire me dit que dans le bail il n'y a mentionné que par LRAR ou huissier. C'est normal car mon bail date de 2011 avant le passage de la loi Macron. alors qu'est-ce qui prévaut, la loi ou le bail?

je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **18/03/2016** à **08:08**

Bonjour,

reste à savoir si ce qu'on appelle la loi Macron en est une ou un simple décret ? On confond souvent les 2 ! Or la loi n'étant pas rétroactive, je dirais que c'est votre bail qui fait foi ! Mais... pas certain. Sinon pourquoi vouloir tant déposer votre préavis en main-propre ?

Par **thoman**, le **18/03/2016** à **09:17**

je ne leur fait pas confiance, je pense qu'ils n'iront pas le chercher!

Par **Visiteur**, le **18/03/2016** à **11:44**

c'est leur problème ? vous aurez la trace de l'avoir déposé en temps et heure ?